



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS ANNUELLES

DES REPRESENTANTS DES ELEVES FONCTIONNAIRES

AUX INSTANCES DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu la décision n°01/2019/Direction portant organisation des élections aux conseils de l'EHESP,

Vu la décision n°02/2019/Direction portant mise en place du bureau de vote,

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 5 février 2019,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil des formations
Elèves fonctionnaires (collège 7)	Aude PERSONNIC (titulaire) / Florian PASSELAIGUE (suppléant) Hugo TARGHETTA (titulaire) / Sarah AMALRIC-LAGOUTTE (suppléant)	Anne ANDRE

ARTICLE 2

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

Rennes, le 5 février 2019

Laurent CHAMBAUD

Signé

Directeur de l'EHESP